



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le 06.décembre.2025
ID : 059-215902073-20251203-112-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Raphaël KRUSZYNSKI

SEANCE DU 03/12/2025

Date de convocation : 26.11.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 24 Quorum : 13 Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6 Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA. ABSENTS EXCUSÉS Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ABSENTS : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°112-2025-DF-RK

Objet : Recrutement d'Agents en contrat saisonnier pour l'encadrement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) – Année 2026

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) d'Escautpont, accueille des enfants et des adolescents durant les vacances scolaires.

Comme chaque année, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier non permanent afin :

- D'une part, assurer l'encadrement des ALSH Escautpontois, ados et maternelle, pour l'été 2026.
- D'autre part, assurer l'encadrement des accueils de loisirs Escautpontois des petites vacances scolaires, ados et maternelle, pour l'année 2026.

Pour ces raisons, des personnels non titulaires seront recrutés sur des emplois non permanents, dans les conditions fixées par l'article L 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, portant dispositions statutaires relatives à la FPT (Fonction Publique Territoriale).

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à créer, dans le cadre de l'organisation des ALSH pour l'année 2026, des emplois non permanents permettant de recruter, autant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Les agents seront recrutés sur les grades suivants :
 - Cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe, afin d'assurer les fonctions de Directeur, Directeur Adjoint et Moniteur Diplômé.
 - Cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation au grade d'Adjoint d'Animation, afin d'assurer les fonctions de Moniteurs non Diplômés.
 - Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux au grade d'Adjoint Technique, afin d'assurer les fonctions d'Agents d'entretien des locaux.

FONCTIONS	ECHELON	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES
DIRECTEUR	8ème	Adjoints Territoriaux D'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	jusque 22
DIRECTEUR ADJOINT	7ème			
MONITEUR DIPLOME	4ème			
MONITEUR NON DIPLOME	1er	Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'Animation	jusque 12
AGENT D'ENTRETIEN	1er	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique	Jusque 2

- **FIXER** la rémunération sur la base de la grille indiciaire au grade concerné, conformément aux informations reprises ci-dessus.
- **DIRE** que Les crédits budgétaires seront prévus au Budget Principal 2026.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme
 Mr le Maire,
 Raphaël KRUSZYNSKI

